

RCS : DIJON
Code greffe : 2104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DIJON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00521
Numéro SIREN : 839 175 064
Nom ou dénomination : EOS

Ce dépôt a été enregistré le 15/03/2023 sous le numéro de dépôt 1907

EOS
SAS au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 839 175 064,
dont le siège social est situé : 2 RUE DES BONS ENFANTS 21000 DIJON

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2023

L'an 2023,
le 9 janvier,
à 11 heures,

Au siège social, 2 RUE DES BONS ENFANTS 21000 DIJON

Les associés de la société EOS, SAS au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Olivier Pierre Henri SARLIN, propriétaire de 94 actions
- Monsieur Guillaume RIGOLLOT, propriétaire de 31 actions
- Société OLS HOLDING, représentée par Monsieur Olivier Pierre Henri SARLIN, propriétaire de 656 actions
- Société FINANCIERE DE LA CHOUETTE, représentée par Monsieur Guillaume RIGOLLOT, propriétaire de 219 actions

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

En présence de :

- Madame Sophie LEGROS

Directrice générale de la société.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier Pierre Henri SARLIN.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Président sur les questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cessation du mandat de Dirigeante ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Dirigeants de leur rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale prend acte de la démission le 9 janvier 2023 du mandat de Directrice générale de Madame Sophie LEGROS nommée dans les statuts.

Ce mandat n'est ni renouvelé, ni remplacé.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Dirigeants.

Monsieur Olivier Pierre Henri SARLIN

Monsieur Guillaume RIGOLLOT



**Pour SC OLS HOLDING
Monsieur Olivier Pierre Henri SARLIN**

**Pour SC FINANCIERE DE LA CHOUETTE
Monsieur Guillaume RIGOLLOT**

